

PROCESSUS D'ELABORATION, DE SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE ET PORTEE JURIDIQUE DU SAGE



LE SAGE DE LA TILLE

POUR UNE GESTION EQUILIBREE ET DURABLE DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES



LES GRANDS PRINCIPES DU SAGE

Le SAGE est un document de planification dans les domaines de l'eau. L'amélioration, la restauration et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques constituent son fil directeur.

Conçu dans la concertation entre les différentes parties prenantes de la gestion de l'eau du bassin versant, le SAGE de la Tille répond à quelques grands principes :

I - La réglementation est faite pour être respectée. Le SAGE, qui doit l'intégrer, n'alourdit pas cette dernière mais la rappelle et la précise au niveau local. La CLE souhaite qu'elle soit correctement appliquée et coordonnée.

II - Si la définition d'une politique locale de l'eau doit être conforme à la législation existante, elle a également pour objectif de répondre, autant que faire se peut, aux attentes légitimes des acteurs locaux. De ce point de vue, le SAGE encourage systématiquement le dialogue territorial.

III - Les Collectivités et leur groupement ont vocation à être les principaux acteurs des politiques de l'eau. Le SAGE ne peut s'appliquer et réussir sans leur volonté partagée de tendre vers un développement durable et équilibré des territoires. Sa cohérence avec les documents locaux de planification a donc été recherchée et la structure porteuse du SAGE est encouragée à devenir un pôle ressources / support « eau » auprès des acteurs de l'aménagement du territoire.

IV - La réussite des politiques publiques, et l'adhésion de tous à leurs objectifs, suppose la clarté des objectifs et la transparence par la publication des données et la circulation de l'information.

La structure porteuse du SAGE devra assurer le suivi de la mise en œuvre du SAGE, continuer à faire vivre la Commission locale de l'eau (CLE), assurer la diffusion des données, prendre en charge les études globales. Cette action de "chef de file" doit évidemment se faire dans le respect et la valorisation des opérateurs existants



Ressources en eau



Milieux aquatiques



Inondations et développement des territoires

Contacts :



Secrétariat technique et administratif de la CLE
EPTB Saône et Doubs - antenne d'Is sur Tille
4, allée Jean Moulin - 21 120 Is-sur-Tille
03.80.75.17.21 - julien.moreau@eptb-saone-doubs.fr
<http://www.eptb-saone-doubs.fr/tille>

Projet porté par :



Avec le concours de :



Projet co-financé par l'Union Européenne
L'Europe s'engage en Bourgogne avec le FEDER

CHIFFRES-CLES DU BASSIN VERSANT DE LA TILLE

1 276 km² de superficie
117 communes et 10 EPCI à fiscalité propre concernés
Près de 100 000 habitants concernés
Environ 300 km linéaire de cours d'eau

72 captages d'eau destinée à l'AEP
1000 ha de surfaces irriguées en 2014 (3000 en 2004)
Près 800 ha de plans d'eau
Un déficit quantitatif chronique

LES PRINCIPAUX ENJEUX DE L'EAU SUR LE BASSIN VERSANT DE LA TILLE

DEFICIT QUANTITATIF

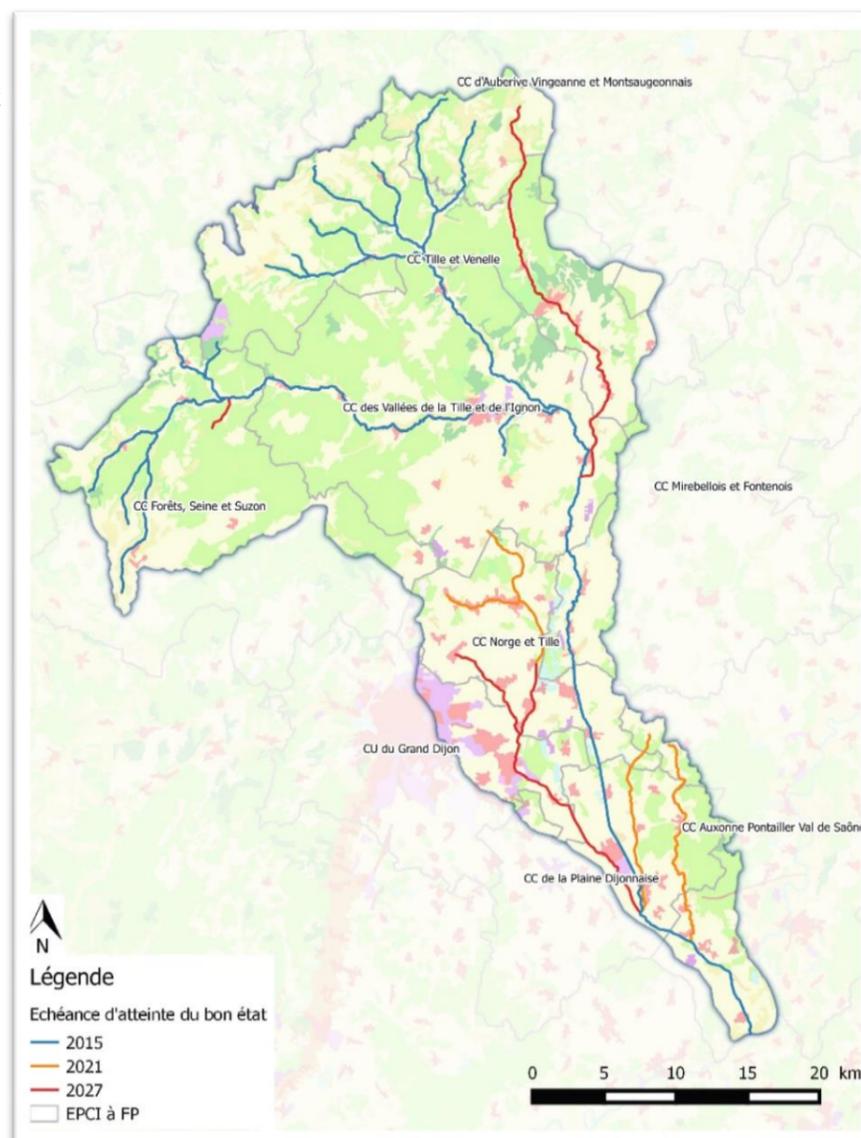
- Un bassin structurellement sensible aux étiages (karst à l'amont, alluvions drainantes à l'aval).
- Un mauvais état morphologique des rivières et des prélèvements d'eau (alimentation en eau potable et irrigation) qui aggravent l'incidence des étiages sur le fonctionnement des milieux aquatiques.
- Des débits d'étiage localement insuffisants pour satisfaire aux besoins de la vie biologique.

QUALITE DES EAUX

- Un corpus de dispositifs réglementaires et incitatifs ayant d'ores et déjà permis une nette amélioration de la qualité chimique des masses d'eau.
- Des pressions de pollution localement à l'origine de problèmes sanitaires (qualité des eaux destinées à l'alimentation en eau potable) et environnementaux (état physico-chimique des masses d'eau).
- Des menaces sur l'exploitation de certains captages d'alimentation en eau potable et des masses d'eau superficielles et souterraines qui ne satisfont pas aux objectifs de « bon état chimique et écologique ».

MILIEUX AQUATIQUES

- Un aménagement séculaire des milieux aquatiques (chenalisation des cours d'eau, assèchement des zones humides, implantation de barrages, etc.) à l'origine d'un hydrosystème complexe et « artificiel ».
- Un patrimoine bâti lié aux cours d'eau abondant (ouvrages hydrauliques principalement) dont le défaut récurrent de gestion et d'entretien est à l'origine de perturbations parfois importantes du fonctionnement et la continuité écologique des milieux aquatiques.
- Un fonctionnement écomorphologique de nombreuses masses d'eau qui ne permet pas de satisfaire à l'objectif de « bon état écologique ».



LE SAGE DE LA TILLE : (RE)PLACER L'EAU AU CŒUR DES TERRITOIRES

La CLE a souhaité élaborer un SAGE cohérent et bien articulé avec les politiques locales existantes : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, stratégie régionale pour la biodiversité, stratégie locale de gestion des risques d'inondation, programme régional santé environnement, documents d'urbanisme, etc.

L'ambition de la CLE de la Tille est donc, à travers le SAGE, de mobiliser et d'encourager la mobilisation des leviers juridiques, incitatifs et financiers qui permettent de conjuguer le développement humain des territoires avec une gestion équilibrée et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques.

Enjeu	Retrouver et maintenir l'équilibre quantitatif entre la demande en eau et les besoins des milieux			
Objectifs	Adapter les pratiques et les usages aux ressources en eau disponibles			Prévenir et réduire la vulnérabilité des milieux aux périodes d'étiage
Orientations	Mettre en cohérence les usages de l'eau avec la disponibilité des ressources	Optimiser durablement les usages et réaliser des économies d'eau	Adapter le développement des territoires à l'équilibre des ressources en eau	Maintenir dans les rivières un débit minimum nécessaire aux besoins de la vie biologique
Enjeu	Préserver et améliorer la qualité des eaux			
Objectifs	Préserver et améliorer la qualité des eaux destinées à l'AEP		Améliorer la qualité physico-chimique des masses d'eau	
Orientations	Mettre en œuvre des mesures circonstanciées de protection des ressources en eau destinées à l'AEP	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions	Réduire la vulnérabilité des masses d'eau aux pollutions et améliorer leurs capacités de résilience	Lutter contre les pollutions en privilégiant la prévention et les interventions à la source
Enjeu	Préserver et améliorer les fonctionnalités des milieux aquatiques et des zones humides			
Objectifs	Préserver et améliorer le fonctionnement des cours d'eau			Préserver les zones humides et valoriser leurs rôles et leurs fonctionnalités
Orientations	Et au milieu coule une rivière !	Préserver et améliorer le fonctionnement écomorphologique des cours d'eau	Améliorer et restaurer la continuité écologique des cours d'eau	Préserver les zones humides en mobilisant les outils les mieux adaptés aux enjeux locaux
Enjeu	Conjuguer harmonieusement le développement des territoires et la gestion durable des eaux			
Objectifs	Intégrer les enjeux de l'eau dans les processus d'aménagement du territoire	Améliorer la protection des biens et des personnes face aux risques d'inondation		Intégrer les enjeux de gestion des eaux pluviales dans les processus d'aménagements urbains
Orientations	Faire du SAGE un outil d'intégration effectif des enjeux de l'eau dans les démarches d'aménagement du territoire	Eviter l'exposition de nouveaux enjeux en zone inondable et réduire la vulnérabilité en zone inondable	Réduire l'aléa inondation en s'appuyant sur les fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques	Promouvoir une approche intégrée de la gestion des eaux pluviales

Les orientations stratégiques du SAGE de la Tille se déclinent en 42 dispositions parmi lesquelles

- 12 disposent d'une portée juridique prescriptive de mise en compatibilité,
- 32 formulent des conseils et des recommandations de gestion,
- 20 préconisent la réalisation d'actions (connaissances, communication, travaux).

Certaines de ces dispositions sont renforcées par 6 règles opposables dans un rapport de conformité.